



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**
Service eau, environnement
Unité Eau et Milieux Aquatiques

NOTE DE PRESENTATION

Projet d'arrêté autorisant le Parc Naturel Régional de Brière à utiliser des engins de pêche permettant la capture de l'écrevisse de Louisiane à des fins scientifiques

Conformément à l'article 7 de la charte de l'environnement et à l'article L.120-1-1 du code de l'environnement applicable aux décisions individuelles de l'Etat et de ses établissements publics.

Contexte et objectifs du projet de décision :

L'écrevisse de Louisiane, *Procambarus clarkii*, native du centre-sud des Etats unis d'Amérique (Louisiane) et du nord-est du Mexique, a été introduite en France vers la fin des années 1970 et est apparue dans le département de Loire-Atlantique à la fin des années 1990.

Elle peut se reproduire 2 fois par an avec une très forte natalité. Ainsi l'écrevisse de Louisiane s'établit durablement partout où elle est introduite, ce qui explique sa rapide colonisation.

Cette espèce est considérée comme invasive et susceptible de provoquer de graves déséquilibres biologiques et en particulier sur les herbiers.

Le Parc Naturel Régional de Brière souhaite poursuivre le travail engagé depuis 2010 visant, à terme, "l'extinction d'un stock d'écrevisses". Cette étude permet d'améliorer les techniques de piégeages et d'évaluer le retour de la biodiversité végétale.

L'article L.436-9 du code de l'environnement permet au préfet de délivrer des autorisations de capture, transport ou vente de poissons, à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques en vue notamment du sauvetage, du dénombrement, de la reproduction, du soutien au repeuplement piscicole et de la correction des déséquilibres biologiques.

Date et lieux de la consultation :

En application de l'article L.120-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté autorisant le PNR de Brière à réaliser des pêches de l'écrevisse de Louisiane à des fins scientifiques est mis à la consultation du public par voie électronique.

La consultation est ouverte du 30 avril au 25 mai 2014 inclus.

Le public peut faire valoir ses observations :

- directement en ligne en précisant " Projet d'arrêté autorisant le PNR de Brière à réaliser des pêches de l'écrevisse de Louisiane à des fins scientifiques " à l'adresse suivante :

ddtm-see-ema@loire-atlantique.gouv.fr

- par courrier à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau, environnement
Unité Eau et Milieux Aquatiques
10 Bd Gaston Serpette
BP 53606
44036 NANTES CEDEX 1.

Ce projet d'arrêté est également consultable à la préfecture de Loire-Atlantique (6 quai Ceineray – BP 33515 - 44035 NANTES CEDEX) et dans les sous-préfectures.